



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation difficile des copropriétés

Question écrite n° 14319

Texte de la question

M. Stéphane Rambaud attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement, sur la situation difficile des copropriétés du fait des problèmes que rencontrent les copropriétaires à faire face au règlement de leurs appels de fonds. En effet, la situation économique, l'inflation et les obligations liées à la constitution de fonds de travaux mettent en péril de nombreuses copropriétés du fait de l'insolvabilité des copropriétaires. Une étude récente de l'ANAH démontre l'augmentation significative du nombre de copropriétés en réel danger. L'absence de produits bancaires spécifiques permettant de verser et de conserver des sommes importantes pour faire face aux travaux représente, aux yeux des responsables de copropriétés, un frein à la bonne santé financière des copropriétés. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de permettre la création d'un Plan épargne copropriété (PEC) susceptible de recevoir des moyens financiers importants, assorti d'une fiscalité adaptée qui puisse autoriser la réalisation programmée des travaux les plus importants dans les copropriétés.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Rambaud](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14319

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 janvier 2024](#), page 332

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)